

Enseignant spécialisé à l'hôpital de jour - CLINIQUE DE ROZES ST LIZIER : Missions et profil

1 – POSTE	<p>Lieu de rattachement : Poste à 100% implanté en hôpital de jour à la clinique de Rozès à Saint Lizier.</p> <p>Condition d'exercice: Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-conseiller technique ASH et la responsabilité fonctionnelle du directeur du CHAC de Saint-Girons, l'enseignant exercera dans le cadre d'un dispositif de scolarisation d'établissement de soins destiné aux enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.</p> <p>Public concerné : Enseignant du premier degré titulaire du CAPA-SH option D ou d'un certificat antérieur reconnu comme équivalent.</p>
2 – MISSIONS	<p>Elles s'inscrivent dans l'application du décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap et du bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2009 relatif à la création et l'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé</p> <p>Les missions de l'enseignant spécialisé auront pour activités principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la scolarisation, pendant les temps d'hospitalisation de jour et selon les indications médicales, d'enfants en soins de jour. ➤ Amener chaque enfant bénéficiant d'un suivi scolaire à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités. ➤ Collaborer avec les équipes médicales et/ou éducatives. ➤ Elaborer, actualiser et évaluer, dans le cadre du PPS, le projet pédagogique individualisé (horaire hebdomadaire et journalier du travail scolaire, emploi du temps, programmation des apprentissages...) de chaque enfant. ➤ Le cas échéant, travailler à l'insertion ou à la réinsertion des enfants dans le système scolaire ordinaire pendant ou après les hospitalisations, avec l'équipe pédagogique qui assurera l'accueil, en relation avec les parents et l'équipe médicale. ➤ S'inscrire aux formations proposées par l'EPMS permettant d'acquérir et de développer des compétences dans la prise en charge des enfants. ➤ Respecter la charte, la politique et les règles de l'établissement, du projet d'établissement, du projet médical et de la convention constitutive de l'unité d'enseignement ➤ Participer aux diverses réunions institutionnelles.
3- QUALITES REQUISES	<p>Connaissances requises</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir une bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis en hôpital de jour et de la scolarisation des élèves ayant des troubles psychiques ou des troubles envahissants du développement. ➤ Avoir une bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH et des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap. ➤ Connaître les différents types de prise en charge au sein d'un ESMS <p>Compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Marquer un intérêt pour la relation et la communication. ➤ Avoir l'esprit d'équipe et respecter les décisions prises. ➤ Savoir organiser son travail en concertation avec ses collègues. ➤ Etre capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence. ➤ Posséder des connaissances en pathologie mentale ou être en mesure de les acquérir. ➤ Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.

Personne en charge du dossier : M. DE LA CRUZ Michel- IEN FOIX Pays de Foix ASH 05.67.76.52.82